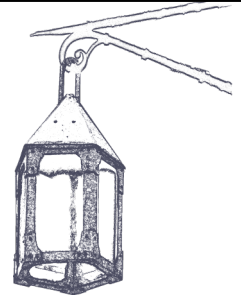




LA LANTERNE



Lettre d'information de la municipalité de Beynac-et-Cazenac
N° 24 - JANVIER 2022

LE MOT DU MAIRE



L'année 2021 entièrement rythmée par la Covid, et ses contraintes ne vous aura pas permis de réaliser tous vos rêves de fêtes, de convivialité, de regroupements en famille, de voyages et de travail pour certains. Nous sommes pleins de compassion pour ceux qui ont souffert de la maladie dans leur chair ou dans leur entourage. Nous avons également une pensée toute particulière pour tous ceux qui nous ont quittés cette année.

Néanmoins l'équipe municipale, aidée par tous les employés municipaux, a travaillé pour le futur de Beynac et Cazenac.

Beaucoup de choses ont été réalisées depuis notre installation ou sont en préparation, comme la future mairie et le parking du Capeyrou.

Sachez que pour ceux qui veulent investir, le plus compliqué, c'est l'administration française et ses demandes coûteuses qui se rajoutent sans cesse. Ne réussissent que les plus volontaires car la route est semée d'embûches. Comme l'année dernière, à la mi-juin, nous ferons un bilan pour les 2 ans d'administration de la commune.

L'année passée a vu le versement par le conseil départemental des subventions (409 000 €) qui avaient été promises, mais jamais votées par l'instance départementale du fait de procédures judiciaires intentées par l'ancienne municipalité. Les finitions de la traversée, que nous avons faites avec le conseil départemental, valaient-elles de se retrouver au tribunal et de perdre 3 ans ?

Cette année est une année d'élections au plus haut niveau de l'état. Espérons que les promesses faites par l'élu(e) ne soient pas démagogiques pour qu'elles soient réalisables et appliquées. Espérons également que la ruralité ne soit pas qu'un décor pour le lieu de vacances des décideurs nationaux, un endroit où rien ne doit bouger. Les jeunes ruraux restés au pays, déjà moins avantagés que les jeunes urbains face à leur avenir professionnel, ont besoin d'infrastructures pour leur ouvrir des débouchés économiques.

Le conseil municipal, les employés, se joignent à moi pour vous souhaiter une année 2022 la plus douce possible avec l'éloignement rapide de la Covid.

Serge PARRE

Marchés de Noël



Créé il y a un an, avec à sa tête son dynamique président Pascal Trémoulet, le comité des fêtes avait, avec le vide-grenier de juillet, rallumé la flamme des animations à Beynac et Cazenac. Porté par cet élan, avec l'aide de nombreux bénévoles et la contribution des nouveaux propriétaires de l'hôtel du Château qui ont mis à disposition la totalité de leur terrasse couverte, un premier marché de Noël a pu être organisé dans le village de Beynac les samedi 4 et dimanche 5 décembre. Malgré des prévisions météo peu encourageantes, les exposants présents n'ont pas regretté d'avoir maintenu leur réservation.

C'est sous le ciel dégagé du dimanche après midi, dans une bonne ambiance et en présence du Père Noël, que les enfants ont participé à un jeu de piste dans le village. Plus de 60 personnes ont participé au jeu du poids de la truffe de 140 gr offerte par Felice et gagnée par un beynacois.

Dans la rue de la Balme transformée en place du village avec chariot du Père Noël, crêpes, vin chaud, musique, la fête s'est poursuivie jusqu'à la tombée de la nuit.

Le Noël de l'Amicale

Le vendredi 10 décembre, à la sortie de la classe, enfants, parents, ainsi que les habitants, étaient conviés à se rendre à la salle des fêtes. Dans celle-ci, étaient exposées diverses réalisations fabriquées par une vingtaine de bénévoles et l'équipe éducative, sous l'égide de l'amicale laïque. Cette manifestation n'a pu se dérouler que dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. Gâteaux et boissons (à emporter) étaient aussi à disposition.



Ce moment d'échange et de convivialité fut très apprécié par l'ensemble des visiteurs. Et quelle satisfaction pour les « lutins-créateurs » d'avoir participé à la vie scolaire du village.

Merci aux bénévoles de l'amicale laïque qui, tout au long de l'année, se dépensent sans compter, pour permettre à tous les enfants de participer aux activités scolaires et extra-scolaires et ceci à moindre coût. A l'année prochaine !

Le chemin de la Moussetterie



Entre les diverses périodes de taille d'arbres, nos agents communaux ont remis en état la partie en pente du chemin de la Moussetterie.

Un arbre a trouvé sa place



Un mûrier a été planté par les employés municipaux sur la place qui domine la rue Del Pontet. Dans quelques années les visiteurs pourront ainsi bénéficier de son ombre pour faire une pause, pique-niquer en profitant de la vue sur l'échappée de la rivière.

Les cérémonies du 11 Novembre. Un peu d'histoire



Début novembre 1918, le chancelier allemand Max de Bade envoie au maréchal Foch une délégation pour demander la fin des hostilités et négocier les conditions de l'armistice.

Le 11 novembre à 5h45 celle-ci est signée et les hostilités suspendues quelques heures après. L'armistice est une suspension provisoire des combats, la sortie de guerre ne sera actée véritablement que le 28 juin 1919 avec la signature des traités de Versailles. À la signature de l'armistice, une longue période de deuil et de reconstruction commence pour la France. 1,4 millions de soldats sont morts ou disparus, 3,6 millions sont blessés, plus de 500 000 ont été faits prisonniers.

On dénombre la construction de 36 000 monuments aux morts entre 1920 et 1925. Ils deviennent des lieux de commémoration de la Grande Guerre et permettent ce devoir de mémoire.

La loi du 24 octobre 1922 fait du 11 novembre la « journée nationale pour la commémoration de la victoire et de la paix ». La loi du 28 février 2012 étend l'hommage à tous les « morts pour la France » des conflits passés et présents. Ces cérémonies permettent de reconnaître leur courage et de témoigner la reconnaissance du pays. Notre cérémonie s'est déroulée sous un beau soleil et a été suivie d'un apéritif avec les villageois présents.



Une grille de protection à l'église

Une grille de protection fermant l'accès à la terrasse située à l'ouest de l'église a été installée par Daniel, le forgeron du village.

Cette terrasse très dangereuse à laquelle on pouvait trop facilement accéder, était fréquemment occupée par des visiteurs de tous âges, inconscients du danger, qui l'utilisaient pour photographier la vallée ou, plus périlleux encore, s'y faire photographier et pour ... à peine croyable, y pique-niquer.

Remise en état de la sacristie



Après de nombreuses années à servir la paroisse, l'abbé Boissavy, fatigué et malade, s'est résigné à aller dans une maison de retraite.

Pour le nouveau prêtre qui doit le remplacer et pour les musiciens qui se produisent lors des concerts estivaux, nous avons remis en état la sacristie de l'église de Beynac.

Sa majestueuse armoire à chasubles, totalement affaissée sur l'arrière à cause de l'humidité, aurait mérité une restauration dans les règles de l'art. Les derniers mécènes de l'église ayant disparus, cette opération coûteuse a été remise à plus tard. Nous avons choisi, pour l'instant, de redresser ce meuble en préservant les pieds arrières de l'humidité du sol, de faire un traitement contre les insectes xylophages et d'appliquer un produit de finition.

Des dons divers ont permis de compléter l'ameublement de cette pièce et un déshumidificateur a été installé.

Travaux de sécurisation dans la traversée de Beynac



Le 28 janvier 2021 un glissement de terrain avait entraîné la chute d'un mur séparant deux parcelles appartenant à des propriétaires privés.

Le temps d'obtenir des résultats d'expertise, de trouver un accord entre les deux propriétaires, le Département et de finaliser le dossier administratif, le chantier de sécurisation n'a pu démarrer qu'à la mi-novembre. C'est la société Couleurs Périgord qui a été chargée des travaux qui consistaient à dévégétaliser et à purger le terrain pour y installer un grillage de haute résistance, maintenu par des pieux métalliques.

Le chantier a duré cinq semaines environ et s'est terminé à Noël. Le Conseil Départemental a prévu, au printemps, de procéder à un ensemencement par projection hydraulique.

Un accompagnement en faveur de la création/reprise d'entreprise

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) adhère au réseau Périgord Initiative afin de renforcer l'action de ce dernier en sarladais auprès d'entreprises en phase de création ou de reprise. Concrètement Périgord Initiative est un fonds d'investissements qui délivre **des micro-crédits aux entreprises en création ou en voie de reprise**. Cinq dispositifs peuvent être sollicités permettant aux porteurs de projets d'obtenir des prêts d'honneur à 0 % ou des aides financières pouvant aller de 2 000 à 38 000 euros.

Pour plus d'informations contactez Périgord Initiative – 23 rue du Président Wilson – 24000 Périgueux – Tél. 05 53 35 80 23

La chronique de Jean-Luc le jardinier

En cette période d'hiver, il est conseillé d'entretenir les outils de jardinage. Nettoyer : bêches, râteaux, binettes et autres outils de travail du sol. Afin d'éliminer la terre qui se colle dans les moindres recoins, frotter les têtes, les manches et les jointures avec une brosse à chiendent et du papier de verre, gratter les points de rouille avec de la paille de fer. Utiliser pour un entretien complet de l'huile de lin pour les manches en bois et pour les parties métalliques un corps gras comme la paraffine.

Pour les outils de coupe de type sécateurs, cisailles et ébrancheurs, utiliser l'alcool à brûler pour ôter les résines collées sur les lames.

Nouveau à Beynac et Cazenac, une salle de belote



Une salle a été aménagée dans l'ancien gîte d'étapes, Place d'Alsace. Elle a déjà trouvé son utilité pour le club de pétanque et permet aux joueurs de se retrouver autour d'une belote les jours de pluie.

Cette petite salle est chauffée, équipée de tables et de chaises, elle peut aussi servir de lieu de rencontres et de réunions pour nos associations.

Elle est ouverte à tous les beynacois et cazenacois. Une boîte à clés a été installée, il vous suffit de demander le code à la mairie

Une bonne nouvelle. Depuis le 1er janvier, les femmes enceintes peuvent à nouveau accoucher à la maternité de Sarlat. Après près d'un mois d'arrêt, la maternité reprend toutes ses activités d'obstétrique.

Internet est incontournable.

Si vous voulez rester autonome, n'hésitez pas à vous former.

Renseignez-vous auprès de la mairie de Beynac et Cazenac ou directement vers le conseiller numérique de la Communauté de Communes qui est là pour vous aider : tessie.ellul@conseiller-numerique.fr

Une nouvelle thérapeute a rejoint depuis peu le cabinet Iony au 56 place d'Alsace à Beynac. Lolita Girard, formée à l'hypnose SAJECE et au magnétisme vous accompagne dans la libération de vos blocages physiques et émotionnels. Contact : 06 71 73 70 82 / www.la-voie-du-changement.com

Insolite



Rainbow et Moumoute, les deux jeunes Nez Noir du Valais, de Sasha et Adrien Contesse, de Campredon, ont été aperçus avec leur maîtresse en promenade dans les rues de Beynac.

De quoi donner des idées à certains de mettre en place un éco-pâturage sur le territoire de la commune.

Etat-civil

Nous souhaitons la bienvenue à Pablo Plasencia Garcia né le 3 décembre et adressons nos félicitations aux parents.

Commerçants de Beynac et Cazenac, reprenez cette date, la municipalité organise une réunion le mardi 5 avril 2022 à 17h, suivie d'une rencontre avec l'Office de Tourisme .

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie : Tél : 05 53 31 34 00 -

Ouvert du lundi au vendredi 9h -12h/14h-16h - le samedi de 9h - 11h30

E-mail : mairiebeynaccazenac@orange.fr

Site internet : www.beynac-et-cazenac.fr

PanneauPocket Application à télécharger

La Poste : Tél 3631 Ouvert du lundi au vendredi 13h30/16h

Déchetterie de Sarlat Tél : 05 53 29 86 47 Ouvert du lundi au samedi 8h - 12h30/14h-18h

Numéro Utiles

SAMU 15 / Pompiers 18 / Police 17

Appelez le 112 pour toute urgence. Numéro prioritaire sur les téléphones portables. Il fonctionne également avec les téléphones fixes vers les pompiers ou le SAMU.

112

Médecin 05 53 29 37 13



COMMUNE DE BEYNAC-ET-CAZENAC

24220



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *du jeudi 09 décembre 2021*

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la présidence de M. PARRE Serge Maire.

Etaient présents :

M. PARRE Serge, Maire ;

M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. VAUCEL Francis (rejoint l'assemblée à partir du point 13), adjoints ;

M. ROUME Jean-Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, Mme LACOMBE Marie-Cécile, M. CHAUSSE David, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, M. DIOU Jean- Luc, formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme BROUQUI Corinne,

Procurations : M. PEIRO Jean-Manuel à M. Parre Serge, M. VAUCEL Francis à Mme THEIL Arlette, M. PERSON Eddy à M. BENNATI Michel.

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

*Avec l'accord du Conseil, 3 points ont été rajoutés à l'ordre du jour communiqué lors de la convocation : PLUi et convention entre ATD et commune pour suivi du fonctionnement de la station d'épuration et lancement appel offres aménagement paysager aire de stationnement au Capeyrou.

1-Approbation du compte rendu de la réunion du 10 novembre 2021

► Approuvé à l'unanimité.

2-Arrêt Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Lors du conseil municipal du 10 novembre 2021, le projet de PLUi a été adopté avec quelques remarques. Après discussion avec les techniciens-rédacteurs du projet, les remarques ont été finalisées, réécrites et représentées au Conseil.

► Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un AVIS FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2021, assorti de ces quelques recommandations.

L'enquête publique devrait avoir lieu en début 2022 pour une application effective courant 2^{ème} semestre 2022. La population en sera informée.

3-Délibérations demande de subvention au Fonds d'Equipement Communal (FEC) au Conseil départemental

Possibilité de demander une subvention FEC à hauteur de 25% de la dépense HT pour 2 opérations de sécurité :

-mise en sécurité d'un ancien séchoir à tabac (hangar Basset) : 24 205.19 € HT

25% = 6 051.30 €

-sécurisation de l'école avec installation d'un système d'alerte :1 447.87 € HT
25% = 361.97 €

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser le maire à déposer ces demandes de subvention.

4-Délibération décision modificative n°4 / virements de crédits / budget principal

Proposition de virements de crédits :

Transférer 3 400€ du compte 020 des dépenses imprévues vers :

- le compte 2111, +1 200 € : régularisation achat terrains Grave et Pélissier (sources du Roc) + honoraires notaire.
- le compte 2188, +2 200 € : achat d'un chapiteau 6mx3m et de panneaux électoraux.

► Approbation du Conseil municipal à l'unanimité.

5-Délibération autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année 2022 : budgets principal et annexes

En début d'année, jusqu'au vote du budget (mars/avril), les dépenses d'investissement ne peuvent pas être réglées. Néanmoins, le Conseil peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2021) jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022.

Cette autorisation concerne le budget de la commune + les 4 budgets annexes

Les crédits ouverts pour 2021 sur l'ensemble de ces 5 budgets sont 1 119 186.16€.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements à un niveau maximum (si besoin) de 279 796.55 € avant le vote du budget 2022.

6-Délibération demande Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 projet nouvelle mairie

Il est proposé de présenter le projet en 3 tranches aux autorités administratives :

- 1/ Gros œuvre
- 2/ Aménagement intérieur
- 3/ Aménagements extérieurs

Et de demander en regard des subventions à l'Etat et au Conseil départemental.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour autoriser :

-La réalisation du projet de la nouvelle mairie sur la propriété cadastrée section AB n°7,

-Le Maire à solliciter les partenaires financiers (Etat, Département et autres) pour le co-financement du projet,

-Le Maire à lancer l'appel d'offres pour le choix du maître d'œuvre,

-Le Maire à solliciter les établissements bancaires pour les demandes de prêts qui seront nécessaires à la réalisation du projet de la nouvelle mairie,

-Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

La demande de DETR est à déposer auprès des services de l'Etat avant fin janvier prochain.

7-Délibérations temps de travail et règlement intérieur du personnel

La loi du 6 août 2019 de Transformation de la fonction publique impose entre autres que les collectivités respectent les 1607 heures annuelles (1600 h + 7 h journée de solidarité (loi du 30.06.2004))

Par ailleurs, jusqu'à présent aucun règlement intérieur n'existait dans la collectivité.

Il permet de déterminer les règles de vie et de permettre aux agents de connaître leurs droits et leurs devoirs.

Le document a été présenté au conseil municipal du 16 septembre 2021 et aux agents le 11 octobre 2021.

Le Comité technique paritaire départemental a validé le 26 novembre 2021, à l'unanimité des représentants du collège des employés et des représentants des collectivités, le règlement écrit. Le maire propose de l'appliquer à partir du 1er janvier 2022 après avoir corrigé quelques observations à la marge du comité technique. Le lundi de Pentecôte restera chômé, mais récupéré sous différentes formes suivant les emplois occupés.

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour valider et appliquer les 1607 heures et le règlement intérieur au 1er janvier 2022.

8-Action sociale pour les agents : renouvellement adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS) année 2022

Le Maire propose de renouveler la convention avec le CDAS.

La cotisation est de 1.30% de la masse salariale.

Nota : Cette action est l'équivalent des comités d'entreprise dans le privé

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour le renouvellement.

9-Délibération renouvellement adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail (2022 - 2024)

Renouvellement convention pour le service de visite médicale professionnelle.

Coût du service : 0.35% masse salariale

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour le renouvellement.

10-Délibération assurance statutaire du personnel année 2022

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge, notamment le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie.

Le contrat CNP ASSURANCES couvrait jusqu'à présent les agents titulaires.

Proposition d'intégrer l'assurance pour le personnel contractuel (3 agents / 8)

NB : carence contractuelle de 15 jours

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour donner mandat au Maire pour le renouvellement du contrat après avoir réétudié les conditions particulières.

11-Délibération adhésion service Archives du Centre de gestion

La conservation des archives est une obligation.

A ce jour, les archives sont stockées dans plusieurs pièces différentes sans classement défini.

Une archiviste du Centre de Gestion a visité les locaux des archives de la commune (05.11.21) et a adressé un compte rendu + proposition pour une mission afin d'épurer, classer et assainir les archives.

Cela semble opportun dans la perspective du projet de la nouvelle mairie.

Coût total : 11 520 €

L'archiviste ne pourra intervenir qu'en 2023

Cela est une étape importante avant la dématérialisation des archives qui est programmée pour démarrer dans les années 2025...

► Approbation à l'unanimité du Conseil municipal pour valider le devis et signer la convention d'adhésion au service des archives.

12-Délibération Rapport Prix et Qualité du Service (RPQS) 2020 du service eau

Le code général des collectivités territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Il a été élaboré avec le rapport annuel du délégataire SOGEDO.

En résumé, ce rapport 2020 indique notamment :

- le nombre de branchements en service : 383,
- le volume annuel produit est de 68 955 m³ / an (stations du Roc : 55 263 et de la Yole : 13 692),
- la longueur du réseau est de 29,995 km,
- le prix TTC du service au m³ est de 2.962 €,
- le rendement du réseau de distribution est de 77.3%
- le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 5.62%

Il est à noter un retard d'investissement dans la maintenance du réseau.

Le rapport indique également qu'aucun problème qualitatif majeur n'a été constaté sur l'eau distribuée au cours de l'année.

Le RPQS 2020 est consultable en mairie ou en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

► Le Conseil municipal en a pris acte.

13-Délibération projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Un projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) a été adopté par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir. Il a été élaboré en parallèle du PLUi et constitue un règlement en matière d'affichage publicitaire, de signalétique, etc... pour la collectivité, les particuliers et les professionnels sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

► Le Conseil délibère et donne un avis favorable au projet de RLPi.

14-Convention assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement

L'Agence Technique Départementale propose le renouvellement de la convention d'assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le montant de l'adhésion au service est de 1.15 € par habitant.

► Délibération du Conseil favorable à l'unanimité.

15- Lancement appel offres pour les travaux d'aménagement paysager de l'aire de stationnement du Capeyrou

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de stationnement prévu au lieu-dit Le Capeyrou, sur les parcelles cadastrées section AE n°8 et 9.

Le dossier a été retenu au titre de la DETR 2019 (subvention Etat). Afin de respecter les délais de démarrage des travaux, le maire propose de lancer l'appel d'offres pour la réalisation du projet.

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de l'aire de stationnement du Capeyrou.

16-Décisions du maire

Décision n°24 du 19.11 : vente de matériaux ferreux à Périfer pour 450 €

17-Questions diverses

Néant

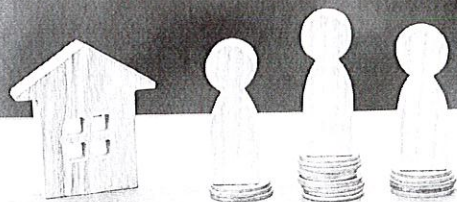
La séance est close à 20h30.

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE STATISTIQUES SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE

Février 2022

Ressources et Conditions de Vie

Une enquête de l'Insee
Février à avril 2022



Entre février et avril 2022, l'Insee réalise **une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages**. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé, le bien-être et la participation à la vie sociale et culturelle.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour répondre par téléphone. En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur **via le formulaire de contact** <https://www.insee.fr/fr/information/2416123>, en précisant le nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

Pour en savoir plus et télécharger les visuels associés à cette enquête :
<https://insee.fr/fr/information/4230346>

INFORMATION

Périgord Noir Rénov' : un nouveau service public pour la rénovation de l'habitat

Les propriétaires d'un logement privé individuel, d'une copropriété ou d'un bâtiment professionnel situé en Périgord Noir peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit, sans conditions de ressources.

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, en partenariat avec les 5 autres communautés de communes du Périgord Noir, crée un service dédié à la rénovation de l'habitat à destination de ses habitants.

Un service gratuit

L'objectif de ce service habitat est d'accompagner gratuitement l'ensemble des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Pour cela, deux conseillers de proximité sont exclusivement consacrés au conseil et à l'accompagnement.

Un conseil personnalisé

À chaque étape du projet, un conseil personnalisé sera dispensé :

- Un premier niveau d'information, si vous avez une idée de travaux ou l'envie de gagner en confort, de baisser vos factures de chauffage ;
- Une analyse des devis, si vous avez besoin d'aide pour les comparer ;
- Une évaluation énergétique de votre logement, si vous ne savez pas par quoi commencer ;
- Une étude des aides financières pour connaître toutes les possibilités de primes ou financements pour votre projet.

Pour contacter le service,
un numéro de téléphone unique a été mis en place :
05 53 45 44 62.

Les conseillers répondent du lundi au vendredi de 9h à 13h.